

résolution adoptée par le Conseil de cette municipalité re annexion de la partie du territoire de Rosemont connue et désignée sous le numéro 172 du cadastre de la Côte Visitation.

Sur proposition de M. l'échevin Marchand, il est
Résolu: Que ce document soit reçu.

—M. W.-D. Lighthall, avocat, soumet les amendements que la municipalité de Rosemont propose de faire subir au règlement pourvoyant à l'annexion de tout le territoire de cette municipalité

Après discussion, et sur proposition de M. l'échevin Ekers, il est

Résolu: De modifier le règlement qui est maintenant devant le Conseil de façon à ce que ladite partie connue sous le No 172 du cadastre de Rosemont soit annexée, et ce aux conditions suivantes:

1° Le territoire ainsi annexé fera partie du quartier Sainte-Marie;

2° La Ville de Montréal s'engage à payer à M. F.-C. Laberge, ingénieur civil, son compte pour travaux de nivellement, plans, etc., exécutés par lui, le prix de tels travaux devant être déterminé par l'inspecteur de la Ville, M. J.-R. Barlow.

3° La Ville de Montréal assumera une part proportionnelle de la dette actuelle de la municipalité du village de Rosemont.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 16 novembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, N. Lapointe, Ames et Leclair.

DELEGATIONS.

—MM. O.-P. DeMontigny, A.-J. Vallières, Clavet, Gareau, Trudeau, Millen, St-Germain, St-Jean et Poitras se présentent devant la Commission et, déclarant qu'il sont marchands faisant affaires rue Ste-Catherine, entre la rue St-Timothée et l'avenue Papineau, protestent contre le détour que font les tramways de la rue Ste-Catherine, détour qui prive du service des tramways la portion de la rue Ste-Catherine comprise dans les limites ci-dessus mentionnées, et demandent que les tramways circulent vers l'Est sur la rue Ste-Catherine et se rendent jusqu'à l'avenue Papineau, à l'endroit où commencent les travaux de construction d'un nouvel égout collecteur.

M. Gareau se plaint en outre de ce que le matériel destiné à la construction en question est déposé le long de sa propriété et l'incommode considérablement.

M. le président explique que des incon vénients temporaires doivent inévitablement résulter de l'interuption de la circulation des tramways durant la construction de l'égout collecteur dont il s'agit; et il déclare qu'on s'efforcera d'exécuter l'ouvrage en toute diligence.

Résolu: D'autoriser M. le président, l'inspecteur de la Ville et le gérant général de la "Montreal Street Ry Co." à se rencontrer demain matin, à 9.30 heures, à l'angle de la rue Ste-Catherine et de l'avenue Papineau, afin d'adopter les mesures devant assurer un service de tramways aussi satisfaisant que pourront le permettre les circonstances.

—A la demande de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: De faire savoir à la "Montreal Land Improvement Co." que la pente de la rue Davidson sera réduite au niveau officiel, le printemps prochain.

—A la demande de M. l'échevin Paquin, il est

Résolu: De prier la "Montreal Street Ry Co." de placer un signal à l'effet de faire arrêter les tramways de la rue St-Denis, à mi-chemin entre l'avenue Laurier et la rue Boucher; et, de plus, de prier l'inspecteur de la Ville de poser à cet endroit une traverse en blocs de pierre.

REQUETES, ETC.

—De M. Ernest DuBord demandant la position d'inspecteur pour contrôler le service de tramways.

resolution adopted by the Council of said municipality, re annexation of that portion of the territory of Rosemont, known and designated as cadastral No. 172 of "Côte Visitation."

On motion of Ald. Marchand, it was

Resolved: That said letter be received.

—Mr. W. D. Lighthall, advocate, stated that the municipality of Rosemont intended to have amendment made to the by-law, providing for the annexation of all the territory of said municipality.

After discussion, and

On motion of Ald. Ekers, it was

Resolved: To amend the by-law now before Council so the portion known as cadastral No. 172 of Rosemont, only be annexed, on the following conditions:

1° The territory thus annexed shall form part of St. Mary's Ward.

2° The City of Montreal binds itself to pay Mr. F. C. Laberge, civil engineer, his account for levelling work, plans, etc.; the price of said work to be fixed by the City inspector Mr. J. R. Barlow.

3° The City of Montreal shall assume a proportionate share of the present debt of the municipality of Rosemont.

Adjourned

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 16th November.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, N. Lapointe, Ames and Leclair.

DELEGATIONS

—Messrs. O. P. DeMontigny, A. J. Vallières, Clavet, Gareau, Trudeau, Millen, St. Germain, St. Jean and Poitras appeared before the Committee and declared that they were merchants whose business premises were situated on St. Catherine street, between St. Timothy street and Papineau Ave. They protested against the street car traffic of the St. Catherine street line being diverted from St. Catherine street within above limits, and requested that the cars be run eastwards on St. Catherine street as far as Papineau Ave. at which point the construction of the proposed new intercepting sewer begins.

Mr. Gareau also complained that the material for the work in question was distributed alongside his property and caused him considerable inconvenience.

The chairman explained that some temporary inconvenience was bound to result from the unavoidable interruption of traffic consequent upon the construction of the intercepting sewer in question and stated that every effort would be made to carry out the work with despatch.

Resolved: That the chairman, the City Surveyor and the General Manager of the Montreal Street Railway Co. be authorized to meet to-morrow morning, at 9.30 o'clock at the corner of St. Catherine street and Papineau Ave., and adopt the necessary measures to provide a satisfactory street car service, under the circumstances.

—At the request of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That the Montreal Land & Improvement Co., be informed that the grade of Davidson Street will be reduced to the official level, next spring.

—At the request of Ald. Paquin, it was

Resolved: That the Montreal Street Ry. Co., be requested to place a "half-way sign" to have the street cars stop on St. Denis street between Laurier ave. & Boucher street; and furthermore that the City Surveyor be instructed to have a paving block crossing laid at that point.

PETITIONS, ETC.

—From Mr. Ernest DuBord applying for a position as inspector to check the street car service.